

Durée

2 jours
(14h)

Date(s)

2 et 3
décembre 2024

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

495 € HT
594 € TTC

Public visé :

- Vignerons
- Techniciens viticoles
- Directeurs de cave
- Oenologues
- Maîtres de chai
- Personnes en reconversion professionnelle dans la filière

Objectif(s) pédagogique(s) :

Connaître les enjeux de l'agriculture raisonnée appliquée à la viticulture afin de produire des vins plus respectueux de l'environnement



Compétences apportées par la formation « Mettre en œuvre une viticulture raisonnée » :

- Appréhender les enjeux de l'agriculture raisonnée appliquée à la viticulture
- Mettre en place une protection phytosanitaire raisonnée selon les critères technico-économiques et la réglementation en vigueur

Programme :

1. L'agriculture raisonnée appliquée à la viticulture

- Quelques définitions
- La réglementation
- Le cahier des charges Production Viticole Raisonnée

Conclusion : discussion et commentaires.

2. La protection phytosanitaire raisonnée

- Les moyens nécessaires à la mise en place de la protection phytosanitaire
- Mise en relation des connaissances
- Le réseau de lutte intégrée

Conclusion : la montée des cultures "bio", les intérêts pour la viticulture régionale et la place des traitements

raisonnés.

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Documents pédagogiques –
Diaporama

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 30 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Dominique Roy

Formateur

Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation des acquisitions peut être réalisée oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires ou sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.

NOMBRE DE STAGIAIRES *

12 stagiaires

Année 2022-2023

TAUX DE SATISFACTION *

73

92 % de satisfaction pour l'ensemble des formations courtes "viticulture"